

## COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE BOURNONCLE SAINT PIERRE ET SAINT GERON

Séance du 25 octobre 2018

En date du vingt-cinq octobre deux mille dix-huit, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Bournoncle-Saint-Pierre et Saint-Géron s'est réunie, à neuf heures, en mairie de Bournoncle-Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BOST, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal de Grande Instance du Puy en Velay conformément à l'article L121-4 du Code rural et de la pêche maritime.

**Dûment convoqués par Monsieur le Président, étaient présents, avec voix délibératives, les membres désignés suivants :**

- Monsieur Jacques DESSIMOND, Maire de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Monsieur Daniel BEURRIER, adjoint au maire de Saint-Géron, suppléant de Madame Brigitte SOUCHON,
- Monsieur Michel TIVEYRAT, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Monsieur Guy LACOSTE, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Monsieur Jean-Pierre GARDEIX, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de Saint-Géron,
- Monsieur Bernard ROCHE, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de Saint-Géron,
- Monsieur Jean-Marc CURABET, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Monsieur Frédéric OLLIER, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Monsieur Frédéric BEURRIER, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Saint-Géron,
- Monsieur Éric BLANDIN, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Saint-Géron,
- Monsieur Serge TREMOUILERE, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages,
- Monsieur Damien ROCHE, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages,
- Madame Michèle REY, fonctionnaire du Département de la Haute-Loire désigné par Monsieur le Président du Conseil Départemental,

**Dûment convoqués par Monsieur le Président, étaient présents, sans voix délibérative, les membres suppléants désignés suivants :**

- Monsieur Roger PORTAL, commissaire enquêteur, suppléant de Monsieur le Président de la CIAF,
- Monsieur Jean-Louis BLANDIN, suppléant, propriétaire de bien foncier non bâti élu par le Conseil municipal de Saint-Géron, suppléant,
- Monsieur Jean-Mathieu CHAZELLE, suppléant, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Bournoncle-Saint-Pierre,
- Roger GARDEIX, suppléant, exploitant désigné par la Chambre d'agriculture pour la commune de Saint-Géron,
- Monsieur Serge THONAT, suppléant, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages,
- Monsieur Thierry BOUCHET, suppléant, personne qualifiée en matière de faune, flore et protection de la nature et des paysages,

**Dûment convoqués par Monsieur le Président, étaient excusés les membres suivants :**

- Madame Brigitte SOUCHON, Maire de Saint-Géron,
- Madame Juliette NICAUD et Messieurs Patrick ANDRIEUX et Jean-François PIERRON, fonctionnaires du Département de la Haute-Loire désigné par Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur Michel BERGOUGNOUX, Conseiller départemental du canton de Brioude, représentant le Président du Conseil Départemental de la Haute-Loire,
- Madame Sophie COURTINE, Conseillère départementale du canton de Brioude, représentant le Président du Conseil Départemental de la Haute-Loire.

**Ont participé à titre consultatif, sans prendre part aux délibérations :**

- Madame Laure ALBINET et Monsieur Hubert CHANTADUC, représentants de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, maître d'ouvrage du projet routier RN102,
- Madame Armelle RANNOU et Messieurs Philippe GOUTTEBARGE et Bernard BEAUGER du cabinet GEOVAL Selarl de Géomètres-Experts,
- Madame Nadine VOLLE, représentant la Chambre d'agriculture de Haute-Loire.

La feuille d'emargement est annexée au présent procès-verbal.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Sébastien CUBIZOLLES, en charge des aménagements fonciers au Pôle Territoires, Collèges et Développement Durable au Conseil Départemental de la Haute-Loire.

**Monsieur le Président ayant constaté que la Commission réunissait les conditions réglementaires définies par l'article R121-4 du Code rural et de la pêche maritime pour pouvoir valablement délibérer, déclare la séance ouverte.**

**Il est donc procédé à l'examen de l'ordre du jour qui est le suivant :**

- rappel des prochaines étapes de la procédure,
- examen de projets de ventes soumis à la CIAF conformément à l'article L121-20 du Code rural et de la pêche maritime,
- présentation du géomètre-Expert agréé désigné pour préparer et exécuter l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF),
- présentation de la méthodologie et du planning du classement,
- détermination des natures et classes de culture et des parcelles de références,
- questions diverses.

**Rappel des prochaines étapes de la procédure**

Le secrétaire de la CIAF présente les prochaines étapes :

- **classement (consultation)**
- prise de possession anticipée de l'emprise (PPA)
- plan de base
- **avant-projet (consultation) – prévisionnel 2020**
- **étude d'impact (avis Autorité environnementale (Ae)**
- **projet de plan parcellaire et travaux connexes (enquête publique) – prévisionnel 2021**
- décision CIAF
- enquête CDAF (recours)
- **clôture des opérations – prévisionnel 2022**

## Examen de projets de ventes soumis à la CIAF conformément à l'article L121-20 du Code rural et de la pêche maritime

Le secrétaire rappelle les dispositions du Code rural et de la pêche maritime : « ***tout projet de mutation de propriété entre vifs doit être sans délai porté à la connaissance*** » de la CIAF, si la CIAF « *estime que la mutation envisagée est de nature à entraver la réalisation de l'aménagement foncier, la demande de mutation doit être soumise pour autorisation à la commission départementale d'aménagement foncier* » (L121-20 CRpm)

Les projets de vente suivants sont présentés, ainsi que la localisation des parcelles concernées :

- Vente des conjoints BARD à M. Benoît PASTOUREL des parcelles ZC 62 et ZC 63 de nature terre sur la commune de Bournoncle-St-Pierre.
- Vente de M. et Mme SEJALON à M. Benoît TIOQUE de la parcelle ZD 139 sur la commune de Bournoncle-St-Pierre.

**Après en avoir délibéré, le Président demande à passer au vote à main levée accepté par tous. La Commission décide à l'unanimité que ces projets de ventes ne sont pas de nature à entraver la réalisation de l'aménagement foncier et ne doivent pas être soumises pour autorisation à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).**

## Présentation du géomètre-Expert agréé désigné pour préparer et exécuter l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF),

Le secrétaire indique que suite à la consultation lancée cet été, le **cabinet GEOVAL Selarl de Géomètres-Experts** a été désigné par le Département.

Il accompagnera donc la CIAF et le Département pour la mise en œuvre des opérations d'AFAF. L'équipe « projet » est constituée ainsi :

- **M. Philippe GOUTTEBARGE, est le géomètre-expert agréé depuis 1989,**
- **Mme Armelle RANNOU, géomètre-expert en cours d'agrément,**
- **M. Bernard BEAUGER, chef de projet, technicien géomètre spécialisé en aménagement foncier depuis 23 ans.**

Ils seront assistés par une équipe pluridisciplinaire composée d'un **technicien en dessin assisté par ordinateur**, de **techniciens topographes**, d'un **projeteur et directeur de travaux spécialisé en travaux connexes** et d'une **juriste spécialisée en aménagement foncier** et plus particulièrement chargée de l'analyse des informations transmises par le Service de la Publicité Foncière et de la publication.

## Présentation de la méthodologie et du planning du classement

Le secrétaire présente le planning prévisionnel de la phase de classement. **L'objectif est une validation du classement** par la CIAF **en mars 2019**. Le **travail de terrain** du géomètre avec la sous-commission est prévu **en novembre**. En décembre, la CIAF validerait le projet de classement qui serait soumis à la **consultation des propriétaires en janvier / février 2019**. La validation définitive se ferait en mars 2019 avec l'examen des observations formulées durant la consultation.

Le Cabinet GEOVAL précise la méthodologie proposée. Le **travail de terrain** se fera avec la **sous-commission à compter du 6 novembre** (9h – 12h / 13h30 – 17h30). Le plan des différents secteurs est annexé.

**Le secrétaire précise que la création de la sous-commission a déjà été décidée lors de la séance du 4 mai 2016.** Pour le classement, les membres de la CIAF participent à cette sous-commission élargie à l'ensemble des exploitants des différents secteurs. Seront également conviés à la sous-commission d'anciens exploitants connaissant bien la commune : MM. Albert BOURNETON, Alain ALZAIS, Emilien MAZOYER et Philippe RIEUF.

Les membres de la CIAF et **tous les exploitants agricoles** seront conviés individuellement par GEOVAL. Un **affichage** en mairie du planning sera proposé pour informer les propriétaires qui pourront également participer.

Il est nécessaire qu'il y ait un « noyau dur » de personnes qui pourront suivre l'ensemble des travaux avec le géomètre. Ceci permettra une continuité du classement. Frédéric BEURRIER, Damien ROCHE, Michel TIVEYRAT et Guy LACOSTE se proposent pour participer activement aux opérations.

### **Détermination des natures et classes de culture et des parcelles de références**

Le Cabinet GEOVAL fait part des propositions issues de leur analyse du territoire à classer et en fonction de l'expérience en la matière sur les territoires précédents sur lesquels ils sont intervenus.

**La CIAF propose de ne retenir qu'une nature de culture « Terre ».**

**Après en avoir délibéré, le Président demande à passer au vote à main levée accepté par tous. La Commission décide à l'unanimité de valider le barème de classement et propose de retenir les parcelles « étalons provisoires » ci-après indiqués.**

Il est proposé aux membres de la CIAF une visite de terrain l'après-midi destinée à observer chaque parcelle « étalon » proposée. Le rendez-vous est fixé à 14h devant la mairie.

### **Questions diverses.**

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance vers 12h30.**

**Le Président,**

  
**Jean-Philippe BOST**



**Le Secrétaire,**

  
**Sébastien CUBIZOLLES**

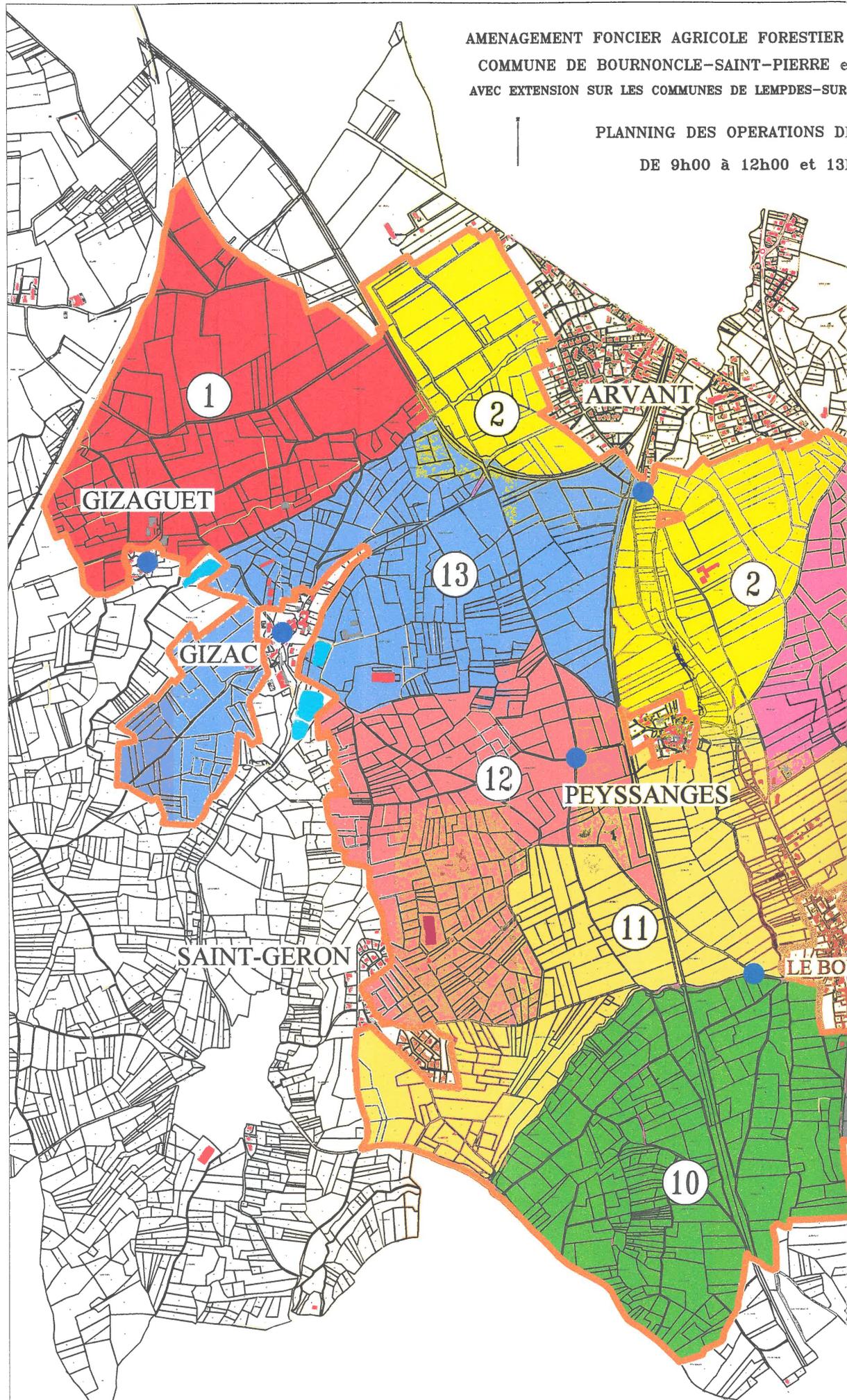


Classe	Couleur	Valeur à l'hectare (points)	Pour 1 ha de 1 <sup>ère</sup> classe il faut	Pour 1 ha de la classe précédente il faut	Critères d'évaluation des terrains	Liste des parcelles étalons provisoires		
						Section	N°	Lieudit
<b>T 1</b>	Rouge	10 000			Terrain relativement plat, sol profond, ne craignant ni la sécheresse ni l'humidité, non pierrieux, bâtis et dépendances.	ZE	16	LA PRADE
<b>T 2</b>	Bleu	9 500	1 ha 05 a 26 ca	1 ha 05 a 26 ca	Terrain relativement plat, sol profond non pierrieux, craignant légèrement la sécheresse ou l'humidité.	ZL	19 partie-20	LA STOURNEGES
<b>T 3</b>	Vert	8 500	1 ha 17 a 65 ca	1 ha 11 a 76 ca	Terrain relativement plat, sol profond non pierrieux craignant la sécheresse ou l'humidité.	ZD	69 partie	PIED D'OIE
<b>T 4</b>	Jaune	7 500	1 ha 33 a 33 ca	1 ha 13 a 33 ca	Terrain pouvant avoir une certaine pente, sol peu profond, caractère séchant ou humide plus marqué.	ZH	68 partie	RITOURCHOUX
<b>T 5</b>	Violet	6 300	1 ha 58 a 73 ca	1 ha 19 a 05 ca	Terrain relativement plat, sol profond non pierrieux craignant la sécheresse ou l'humidité.	A	80	GIZAGUET
<b>T 6</b>	Marron	4 800	2 ha 08 a 33 ca	1 ha 31 a 25 ca	Terrain pentu, difficilement mécanisable,	ZD	37	CHAMP GRAND
<b>T 7</b>	gris	500	20 ha 00 a 00 ca	9 ha 60 a 00 ca	Terrain pouvant avoir une certaine pente, très peu profond, hydromorphe ou sableux,	ZA	88	LOU MARIS
					Terrain pouvant avoir une certaine pente, très peu profond, hydromorphe ou sableux,	A	207-208-209	LE PRE DU BEAU
					Terrain pentu, difficilement mécanisable,	ZC	21	LACHAUD OUEST
					Terrain inculte, rochers, talus, taillis	ZA	67 partie 68 partie	LA VIGNE HAUTE
						A	484 partie	LA RENARDIERE

Les timbres-poste (parcelles en friches ou boisées au milieu de zone agricole) seront classés 1 à 2 classes de moins selon les cas par rapport aux parcelles agricoles attenantes.

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER  
COMMUNE DE BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE e  
AVEC EXTENSION SUR LES COMMUNES DE LEMPDES-SUR

PLANNING DES OPERATIONS D  
DE 9h00 à 12h00 et 13

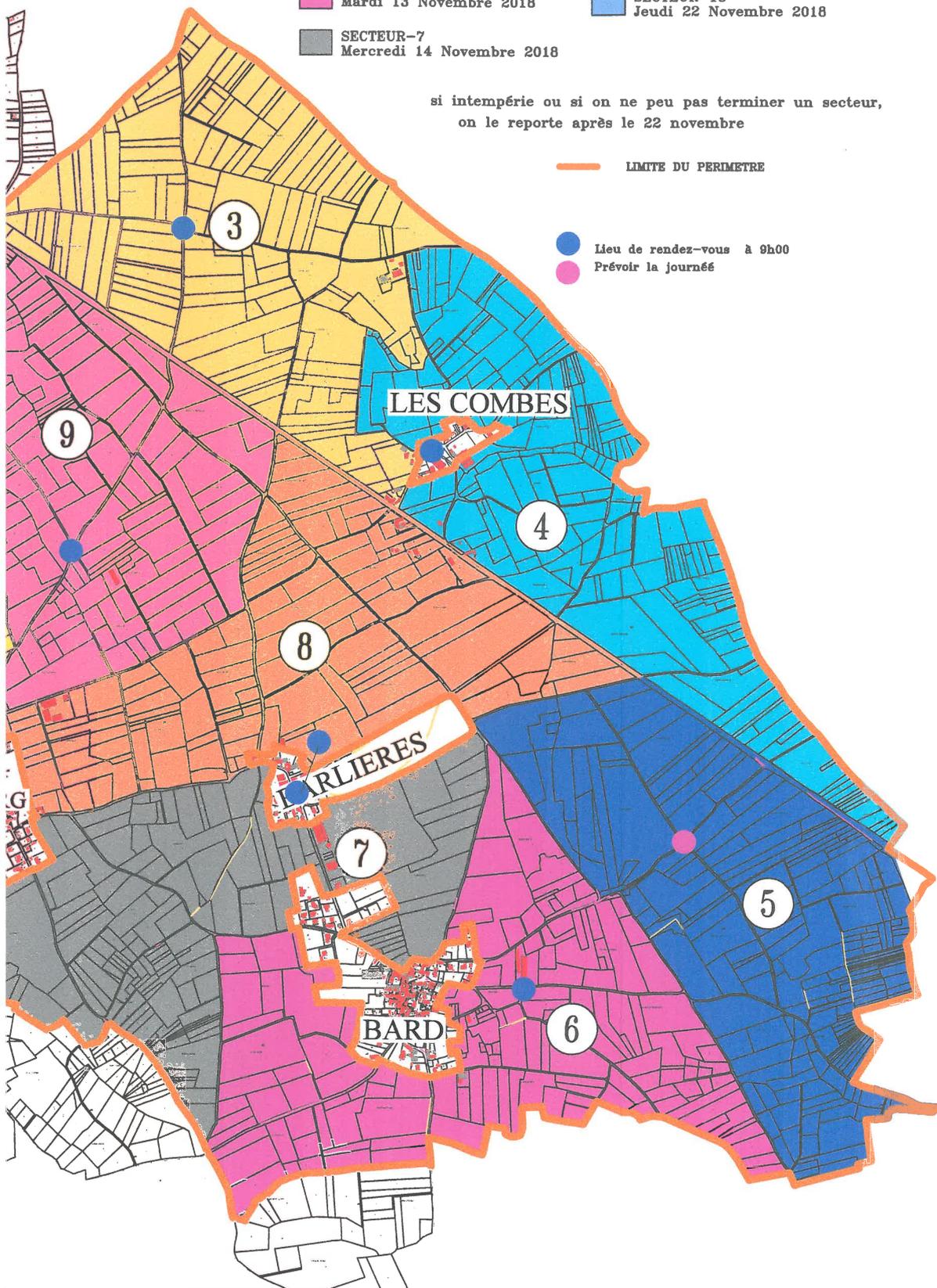


- |  |   |
|--|---|
|  SECTEUR-1<br>Mardi 06 Novembre 2018    |  SECTEUR-8<br>Jeudi 15 Novembre 2018     |
|  SECTEUR-2<br>Mercredi 07 Novembre 2018 |  SECTEUR-9<br>Vendredi 16 Novembre 2018  |
|  SECTEUR-3<br>Jeudi 08 Novembre 2018    |  SECTEUR-10<br>Lundi 19 Novembre 2018    |
|  SECTEUR-4<br>Vendredi 09 Novembre 2018 |  SECTEUR-11<br>Mardi 20 Novembre 2018    |
|  SECTEUR-5<br>Lundi 12 Novembre 2018    |  SECTEUR-12<br>Mercredi 21 Novembre 2018 |
|  SECTEUR-6<br>Mardi 13 Novembre 2018    |  SECTEUR-13<br>Jeudi 22 Novembre 2018    |
|  SECTEUR-7<br>Mercredi 14 Novembre 2018 |   |

si intempérie ou si on ne peu pas terminer un secteur,  
on le reporte après le 22 novembre

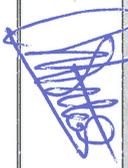
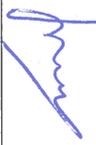
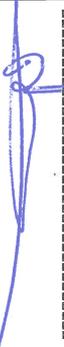
 LIMITE DU PERIMETRE

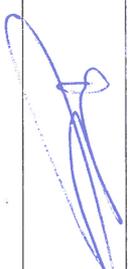
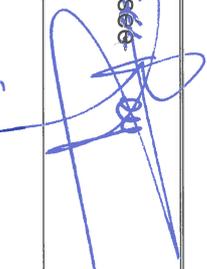
 Lieu de rendez-vous à 9h00  
 Prévoir la journées



**FEUILLE D'EMARGEMENT  
C.I.A.F. DE BOURNONCLE ST PIERRE – ST GERON**

Séance du 25 octobre 2018

	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Prénom - Nom	Signature	Nom-Prénom	Signature
Président	Jean-Philippe BOST		Roger PORTAL	
Maire de Bournoncle St Pierre	Jacques DESSIMOND		Alain ALZAIS (adjoint)	
Maire de St Géron	Brigitte SOUCHON	Excusée	Daniel BEURRIER (adjoint)	
Propriétaires biens fonciers non Bâti élus par le Conseil municipal				
Commune de Bournoncle St Pierre	Michel TIVEYRAT ----- Guy LACOSTE		Alain ALZAIS	
Commune de St Géron	Jean-Pierre GARDEIX ----- Bernard ROCHE	 	Jean-Louis BLANDIN	

	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Prénom - Nom	Signature	Nom-Prénom	Signature
Exploitants désignés par Chambre d'Agriculture	Jean-Marc CURABET		Jean-Mathieu CHAZELLE	
	Commune de Bournoncle St Pierre	Frédéric OLLIER		
Commune de St Geron	Frédéric BEURRIER		Roger GARDEIX	
	Eric BLANDIN			
Personnes qualifiées en matière de faune, flore et protection nature et paysages	Serge TREMOULIERE		Serge THONAT	
	Damien ROCHE		Thierry BOUCHET	
	Jean-Paul RIGAUD		Denis BARRET	
	Philippe COCHET		Robert PORTAL	
Fonctionnaires désignés par Président du Conseil départemental	Michèle REY	<del>Excusée</del> 	Juliette NICAUD	<del>Excusée</del> 
	Patrick ANDRIEUX	<del>Excusé</del> 	Jean-François PIERRON	<del>Excusé</del> 

	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Prénom - Nom	Signature	Nom-Prénom	Signature
Représentants du Président du Conseil Départemental	Michel BERGOUNOUX		Sophie COURTINE	
Délégué du Directeur départemental des finances publiques	Patrick ARCIS			
<b>Membre consultatif :</b> Représentant du maître d'ouvrage de la route (DREAL Auvergne Rhône-Alpes)	Hubert CHANTAVIC Laura ALBIN			

CKL3

Ulle Nadine



Beaugu Bernard (géral)



RANNOU Annelie GEORGE

GEORGE Philippe GEORGE